

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : AFR 25/030/2007 – ÉFAI

11 décembre 2007

AU 328/07 Torture / Détention au secret

ÉTHIOPIE **Mulatu Aberra (h), commerçant, 34 ans**
Najima Jamal Ismail (f), 17 ans
le beau-père de Najima Jamal Ismail, commerçant (nom non confirmé)

Mulatu Aberra, un commerçant d'origine oromo, est maintenu au secret dans un centre de détention de la police fédérale de la ville de Harar, dans l'est de l'Éthiopie, depuis qu'il a été arrêté le 29 novembre. Najima Jamal Ismail et son beau-père ont été appréhendés en même temps que lui. Najima Jamal Ismail se trouve dans un centre de détention pour femmes situé à Harar. Selon les informations recueillies par Amnesty International, Mulatu Aberra a été torturé et ces deux autres personnes pourraient également avoir été soumises à des sévices. Mulatu Aberra et Najima Jamal Ismail ont été transférés dans un hôpital de Harar le 10 décembre et renvoyés en prison le lendemain.

Ces trois personnes ont comparu en même temps, le 6 décembre, devant un tribunal de Harar, qui a autorisé la police à prolonger leur détention pour enquêter sur leurs liens présumés avec le Front de libération oromo (FLO).

Par le passé, Mulatu Aberra a été arrêté à deux reprises et accusé d'être un partisan du FLO. En 1996, il a été appréhendé et maintenu en détention au secret à Harar sans inculpation ni jugement. Sa famille n'a été informée du lieu où il se trouvait qu'en 1998, lorsqu'il a été inculpé d'avoir tué une personne pour le compte du FLO. Il a été jugé et mis hors de cause en 2000. Pendant sa détention, il a été soumis à maintes reprises à des actes de torture qui lui ont laissé des séquelles dont il souffre encore aujourd'hui : il est atteint d'une déficience auditive et ses deux bras sont partiellement paralysés. Mulatu Aberra a été arrêté une deuxième fois à la fin de l'année 2006, dans la ville voisine de Dirédaoua, et accusé à nouveau d'entretenir des liens avec le FLO, mais il a été libéré sans inculpation cinq mois plus tard. Pendant cette période de détention, il a de nouveau été torturé et a été grièvement blessé.

En Éthiopie, à la connaissance d'Amnesty International, aucun juge n'a jamais ordonné d'enquête sur des allégations de torture.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ces dernières années, des milliers de membres de l'ethnie oromo ont été arrêtés et, bien souvent, torturés parce qu'ils étaient soupçonnés d'entretenir des liens avec le FLO. Ce groupe armé combat le gouvernement éthiopien dans l'est et l'ouest de la région d'Oromia et dans d'autres parties du pays depuis 1992. Amnesty International considère certaines des personnes détenues en raison de leurs liens présumés avec le FLO comme des prisonniers d'opinion, car elles n'ont ni recouru à la violence ni prôné son usage.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Mulatu Aberra a été torturé alors qu'il se trouvait en détention au secret, et selon lesquelles Najima Jamal Ismail et son beau-père, qui ont été arrêtés en même temps que lui le 29 novembre à Harar et sont détenus dans les mêmes conditions, pourraient également avoir été soumis à des sévices ;
- engagez les autorités à ces trois détenus de recevoir des visites régulières de leurs proches et d'avocats, ainsi que de bénéficier de tous les soins médicaux qui pourraient leur être nécessaires ;
- faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles Najima Jamal Ismail est âgée de moins de dix-huit ans et demandez qu'à ce titre elle bénéficie des dispositions prévues par la justice pour mineurs ;

- demandez instamment qu'une enquête indépendante soit ouverte sur les allégations selon lesquelles ces trois personnes ont été torturées alors qu'elles étaient aux mains de la police, que les conclusions de ces investigations soient rendues publiques et que tout policier soupçonné d'être responsable d'actes de torture soit traduit en justice ;
- soulignez qu'aux termes des normes internationales d'équité, aucune déclaration obtenue sous la torture ne peut être jugée recevable à titre de preuve dans le cadre d'une quelconque procédure judiciaire, et que les juges sont tenus de mener ou d'ordonner une enquête distincte sur les allégations de torture ;
- demandez aux autorités de libérer ces trois personnes, à moins qu'elles ne soient inculpées d'une infraction dûment reconnue par la loi et jugées dans les meilleurs délais et dans le respect des règles d'équité.

APPELS À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi, Office of the Prime Minister, PO Box 1031, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 11 1552020

Formule d'appel : **Your Excellency, / Monsieur le Premier Ministre,**

Ministre de la Justice :

Mr. Assefa Kesito, Ministry of Justice, PO Box 1370, Addis-Abeba, Éthiopie

Fax : +251 11 5517775

+251 11 5520874

Courriel : ministry-justice@telecom.net.et

Formule d'appel : **Monsieur le Ministre,**

Responsable de la police au niveau fédéral :

Mr Workneh Gebeyehu, Ministry of Federal Affairs, PO Box 5068, Addis Ababa, Éthiopie

PO Box 5068, Addis Ababa, Éthiopie

Formule d'appel : **Dear Commissioner, / Monsieur,**

COPIES À :

Commission nationale des droits humains :

Ambassador Dr Kassa Gebreheywot, Chief Commissioner, Ethiopian Human Rights Commission

PO Box 1165, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 11 618 0041

Courriel : hrc@ethionet.et

Formule d'appel : **Dear Chief Commissioner, / Monsieur,**

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 22 JANVIER 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*